

Plan Local d'Urbanisme d'Aillières-Beauvoir

Dossier d'approbation – Décembre 2014



Rapport de présentation

*Projet d'Aménagement et
de développement durable*

*Orientations d'aménagement
et de programmation*

Règlement

Liste des emplacements réservés

Servitudes d'utilité publiques

Annexes



Vu pour être annexé à la délibération du



Sommaire

I.	L'assainissement	3
A.	Assainissement collectif	3
B.	Assainissement autonome	3
C.	Besoins prévisibles	3
II.	L'alimentation en eau potable	4
A.	Généralités	4
B.	Ressources en eau	4
C.	Les besoins actuels	4
D.	Les besoins prévisibles en eau potable	4
E.	La distribution	4
III.	La collecte et le traitement des déchets	5
A.	Généralité	5
B.	La collecte est ordures ménagères	5
C.	La collecte sélective	5



I. L'assainissement

A.Assainissement collectif

L'assainissement collectif concerne uniquement le bourg. Ce réseau a été mis en place il y a une dizaine d'année à cause de la densité de l'habitat dans le bourg et de l'inadaptation des propriétés à recevoir des dispositifs d'assainissement autonome.

Le réseau d'assainissement collectif d'Aillières-Beauvoir est un réseau unitaire. Toutes les canalisations sont gravitaires.

Les eaux usées sont traitées dans la lagune située à environ 700m au sud-ouest du centre bourg, mise en service le 1^{er} juillet 2002.

Cette lagune a une capacité de 150 à 180 Equivalent Habitants, elle se compose de trois bassins de 1 250 m², 490 m² et 490 m².

Aujourd'hui, environ 120 eqhab sont raccordés à cette lagune.

B.Assainissement autonome

Le reste de la commune (hors bourg) est en assainissement autonome

C.Besoins prévisibles

Dans les dix prochaines années la commune souhaite accueillir 10 à 12 nouvelles constructions, soit environ 30 nouveaux habitants (12 logements x 2,5 personnes par ménage).

A l'heure actuelle, environ 120 eqhab sont raccordés à cette lagune d'une capacité de 150 à 180 Equivalents habitants.

La lagune est donc adaptée pour permettre la construction de ces 10 à 12 nouvelles constructions d'ici dix ans.



II. L'alimentation en eau potable

A.Généralités

La commune d'Aillières-Beauvoir est alimentée par le Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau Potable de Perseigne. Le service est exploité par VEOLIA EAU.

Il existe sur la commune différents puits privés, utilisés par les particuliers.

B.Ressources en eau

L'eau potable distribuée sur la commune d'Aillières-Beauvoir provient du forage situé sur la commune de Saosnes dans l'usine de Penvert.

C.Les besoins actuels

Actuellement, le réseau d'eau potable compte 130 abonnés, pour une population totale de 224 habitants.

La consommation annuelle de la commune est de 16 000 m³, soit une consommation de 123 m³/an, ce qui correspond à 337 litres par jour et par habitant.

D.Les besoins prévisibles en eau potable

Les besoins en eau potable peuvent être évalués en l'an 2015 à 125 m³ par abonné/an. Soit une demande globale (correspondant à 160 abonnés) d'environ 20 000 m³/an.

Ces besoins pourront être couverts par le réseau du SIAEP de Perseigne.

E. La distribution

Les zones à urbaniser sont bordées par le réseau. Donc pas de difficulté à les viabiliser depuis le réseau existant.



III. La collecte et le traitement des déchets

A.Généralité

Sur la commune d'Aillières-Beauvoir la collecte et le traitement des déchets est assurée par la Communauté de Communes du Saosnois.

B.La collecte est ordures ménagères

Depuis le 1er Avril 2011, la collecte des ordures ménagères s'effectue en apport volontaire, avec un seul PAV (Points d'Apport Volontaire), pour l'ensemble de la commune.

C.La collecte sélective

La commune possède un « espace propreté » qui permet le dépôt des déchets verre – papier et petits cartons ainsi que les boîtes métalliques, dans des conteneurs spécifiques.

Cet espace, situé au nord de la commune, non loin du cimetière, n'est pas spécialement aménagé. De plus, on peut remarquer que le tri des déchets n'est pas toujours respecté.

